



POLYNESIE FRANÇAISE

MINISTERE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
*chargé de la réforme de l'administration, des relations
avec l'assemblée de la Polynésie française et du
conseil économique social et culturel*

SERVICE DU PERSONNEL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

**CONCOURS INTERNE/INTEGRATION
D'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DE CATEGORIE B**

EPREUVE D'ADMISSIBILITE

**Étude de cas comportant une note à établir à partir d'un dossier de 10 pages maximum, sur une
situation éducative ou sociale (durée 3 heures – coefficient 3)**

Toute note inférieure à 8 sur 20 à cette épreuve entraîne l'élimination de la liste d'admissibilité

Date de l'épreuve : **Jeudi 14 Avril 2005**
Horaires de l'épreuve : **De 14h00 à 17h00**
Lieu de l'épreuve : **Service du personnel et de la fonction publique (1^{er} étage)**

DOSSIER COMPRENANT 8 PAGES

A partir du dossier joint, vous procéderez à l'analyse de la situation en vous appuyant sur des références théoriques que vous préciserez ; puis dans un second temps, vous établirez un projet à mettre en place, et vous préciserez les propositions d'action éducative possibles en faveur des parents, des enfants.

Annexe 1 :

RAPPORT DE SITUATION SUR LA FAMILLE D'ORIGINE

« Monsieur André ANDERSON vit avec Moea, 26 ans, depuis quatre ans. Le couple s'est connu à Tahiti et a d'abord vécu chez les parents de Monsieur ANDERSON puis chez ceux de sa conjointe, avant de s'extraire des foyers parentaux pour s'installer dans une petite cabane.

Suite à deux accidents de la voie publique quand il était jeune, avec des séquelles de traumatisme crânien, il perçoit une rente d'invalidité de 60.000 Fcfp mensuels.

Moea touche également une Allocation Adulte Handicapé (AAH).

Le couple vit principalement de ces allocations.

André travaille de façon épisodique.

Moea est l'aînée d'une fratrie de 5 enfants. Son père était homme au foyer quittant ses emplois du fait de son alcoolisme.

Moea a quitté l'école à 13 ans, à l'issue du CM1 en ne sachant pas lire. Une Allocation Spéciale Handicapé lui est octroyée à 15 ans du fait de son handicap physique (hémiplégie) handicap principal, associé à une légère débilité mentale.

A 20 ans, Moea est mise à la porte par ses parents. A 22 ans, elle rencontre André ANDERSON. Elle s'installe chez André qui vit au domicile de ses parents.

Aujourd'hui, le couple a 3 enfants : Terii âgé de 3 ans, Taina âgée de 2 ans et Maima âgée de 1 an.

La première plainte de Moea contre André fut déposée peu de temps après la naissance de Terii, le père ayant frappé le bébé. La violence ne cessa pas depuis, malgré les mises à l'épreuve du Juge.

Le couple loue une maison sans électricité et sans confort aucun pour 15.000 F/mois et y vit jusqu'à présent.

La seconde plainte plus récente remonte en avril 2002.

Moea intégra le Foyer des Femmes Battues avec ses enfants. Un mois avant sa sortie, les enfants furent placés chez Paméla, la sœur d'André.

Questionné sur le problèmes de son couple, André nous explique que Moea est partie le 22 avril 2002 au Foyer des femmes battues parce qu'il l'avait frappée. S'il l'a frappée, « *c'est qu'elle est dure dans sa tête* ». Il lui faut toujours répéter les mêmes choses mais elle n'écoute pas. C'est ainsi par exemple, que lorsqu'il faut donner les médicaments à Bébé, elle ne les donne pas. Mais ce qui énerve encore plus André, c'est qu'elle cherche ensuite à lui mentir.

En fait, il en est convaincu, « *elle fait exprès de ne jamais l'écouter et d'écouter les autres* ». Cela l'exaspère et il est donc obligé, dit-il, de la taper souvent, ses enfants aussi d'ailleurs « *mais sur eux, c'est pas pareil* ».

Il est tout à fait conscient que si leurs enfants leur ont été retirés pour être placés chez sa sœur, c'est du fait de sa violence. Une violence qu'il reconnaît sans aucune difficulté.

Il s'interroge sur cette violence et sur ses causes éventuelles : son passé d'enfant élevé à la dure, les séquelles de son accident pour lui qui maintenant ne supporte pas le bruit (il a cassé son poste de radio un jour récent où il était énervé), l'attitude exaspérante et provocante de Moea qui, « *non seulement ne s'excuse pas mais se révolte* ». Il dit qu'il ne boit plus depuis longtemps. Il pense que le paka qu'il consommait jusqu'à peu « *le rendait peut-être nerveux* ».

Depuis la dernière fois où il a frappé Moea, il a arrêté le paka. « *Il essaie de changer* ». Toutefois, il envisage aussi dit-il une séparation « *si ça ne peut s'améliorer* ». Moea, alors, irait dans sa famille. En fait l'incurie de Moea l'oblige « *à tout faire à la maison* ». C'est lui qui fait le *maa*, qui s'occupe des bébés (« *elle, s'ils pleurent, elle ne les entend pas* ». Il se dit toutefois « *que c'est peut-être lui qui a été méchant* ».

Il a besoin d'aide, dit-il, et il parle en termes positifs du travail des deux assistantes sociales qui s'occupent de sa famille.

Lors de la réunion de synthèse en mai 2002 à la circonscription d'autorité parentale, les points suivants ont été évoqués :

- la problématique du fonctionnement du couple ;
- l'appréhension de la parentalité par le couple ;
- la problématique du maintien des liens familiaux dans l'intérêt des enfants ;
- la demande d'évaluation psychologique de l'aînée de la fratrie.

Annexe 2 :

RAPPORT D'ENQUETE SOCIALE SUR LA FAMILLE D'ACCUEIL

I – Composition familiale de la famille d'accueil tiers :

Le père : TETUA Marc né le 08/08/60 à Papeete
Retraité de la Marine

La mère : ANDERSON Paméla née le 10/01/61 à Papeete
Sans emploi

Adresse : Papeete Quartier Tiaoao 2

Enfants placés : ANDERSON Terii né le 03/06/99 à Uturoa
Scolarisé en SP

ANDERSON Taina née le 19/07/00 à Uturoa
Scolarisée en STP

ANDERSON Maima née le 28/10/01 à Papeete
Non scolarisée

Enfant du couple : TETUA Nui né le 10/05/79
Vit au foyer

II – Composition familiale des parents biologiques :

Le père : ANDERSON André né le 21/03/62

La mère : TANE Moea née le 04/12/76

Adresse : Faaa quartier Rubis

III – Exposé de la situation :

A – Historique

Le 23/04/02 : signalement du service social du CHT concernant la fratrie ANDERSON :

- violences conjugales et violence du père André, sur les deux enfants (Terii et Maima) la cadette Taina étant confiée à la tante paternelle (ANDERSON Paméla).
- Placement de la mère biologique et des enfants, au centre Pu o te Hau.

Le 16/05/02 : rapport d'enquête sociale portant sur la fratrie ANDERSON qui est confiée à M. TETUA Marc et Mme ANDERSON Paméla par les parents biologiques.

Le **12/06/02**, contrat de placement provisoire administratif des enfants auprès de leur famille d'accueil fetii, pour une durée de 6 mois. Contrat effectué par le service social de Faaa en accord avec les parents biologiques et les parents « d'accueil ».

Le **20/06/02** : demande de prise en charge financière des frais de gardiennage : 10.000 F x 3 enfants = 30.000 F/mois.

Le **11/07/02** : A la suite de mauvais traitements à enfants, il est demandé un placement judiciaire dans la famille d'accueil TETUA-ANDERSON.

B – Situation actuelle

J'interviens au sein de la famille TETUA-ANDERSON depuis fin décembre 2002 en tant que référent de la fratrie ANDERSON (la circonscription de Papeete étant la circonscription d'accueil, la circonscription de Faaa restant la circonscription d'autorité parentale).

Ma première rencontre avec le couple d'accueil et les trois enfants s'est déroulée avant les fêtes de Noël et de Nouvel an. Ce premier contact s'est fait avec la collègue de Faaa, au cours duquel Paméla a soulevé leurs problèmes financiers et a sollicité une aide alimentaire du service social. Une aide alimentaire de 15.000 F leur a été accordée en terme de soutien dans la prise en charge des trois enfants.

Dans la même période, nous avons renouvelé la prise en charge des frais de gardiennage et avons augmenté à 18.000 F par enfant pour l'année 2003.

Le couple d'accueil :

Ils vivent sur Papeete depuis 3 ans avec leur fils unique âgé d'une vingtaine d'années.

Marc est âgé de 42 ans et demi, il est retraité de la marine. Il a travaillé en tant que technicien pendant quelques mois. Depuis, il fait des petits boulots.

Paméla quant à elle, est âgée de 42 ans et est toujours restée femme au foyer. Mais avec les problèmes d'argent que le couple rencontre depuis que Marc ne travaille plus, Paméla a accepté d'être nounou d'un bébé de 4 mois, qu'elle garde à plein temps de lundi à vendredi.

Récapitulatif du budget familial :

Revenus :

Retraite de monsieur	210.000 F
Prestations familiales x 3	18.000 F
Frais de gardiennage	54.000 F
	282.000 F

Charges

Loyer	85.000 F
Electricité	13.000 F
Emprunt voiture	87.000 F
	185.000 F

L'emploi de Marc à Technival ne semblait pas avoir posé de problème financier particulier pour le couple même avec l'arrivée des trois enfants ANDERSON. Mais la perte de cet emploi a perturbé tout le budget familial, retard de loyer, téléphone coupé... les 54.000 F de frais de gardiennage les aident beaucoup pour la prise en charge des enfants (alimentaire, soins médicaux, séances kiné...).

Marc et Paméla sont très attachés aux trois enfants ANDERSON et Paméla insiste sur le fait qu'elle n'est pas seulement leur « maman d'accueil » mais qu'elle est surtout leur tante paternelle.

Ils reconnaissent que l'arrivée des trois enfants dans leur foyer, a quelque part bousculé leur organisation et leur fonctionnement. Un temps d'adaptation a été nécessaire. Ils se sont organisés pour tenir compte de la scolarité de Terii et Taina et de leurs rendez-vous chez le médecin, la psychologue...

Durant les entretiens, Paméla tient un discours désordonné et répétitif, c'est une personne qui parle à voix haute. Elle a besoin d'être cadrée pendant chaque entretien.

Toutefois, malgré cette personnalité assez particulière, Paméla s'investit beaucoup dans la prise en charge éducative des enfants. Elle se mobilise toujours dans l'intérêt des enfants.

Marc, quant à lui, se présente comme quelqu'un de calme, posé et réfléchi. Cette stabilité apporte un équilibre dans le couple. Lui aussi s'investit beaucoup pour les trois enfants.

Le couple reconnaît que des enfants, c'est Terii qui présente des difficultés, troubles du comportement... Il parle de l'instabilité de l'enfant « à la maison, on ne peut pas le laisser tout seul », lorsque Terii « a ses crises », le couple parvient difficilement à le calmer. Selon Paméla, Terii, dans ses moments de crises ne les écoute pas et si elle le reprend, il se met à crier. Ce comportement pousse Paméla à crier plus fort et à le fesser.

Mais Paméla est consciente que le voisinage doit penser qu'elle est maltraitante du fait qu'elle parle fort, qu'elle crie sur les enfants.

Le couple est conscient qu'il y a du « travail à faire » dans l'éducation des enfants afin qu'ils parviennent à trouver un certain équilibre. Mais le couple insiste sur le fait que Terii a fait beaucoup d'efforts depuis son arrivée.

Paméla dit que si Terii pose problème, c'est parce qu'il a été traumatisé par tout ce qu'il a vécu chez ses parents.

En ce qui concerne les deux filles Taina et Maima, Paméla dit qu'elles sont attachées à Marc et sont moins perturbées que leur frère.

Le **30/03/03** s'est tenue une équipe éducative à l'école sur la situation de Terii. Marc et Pamela étaient présents. Selon les éléments que j'ai recueilli, il semble que par rapport aux troubles du comportement de Terii, l'équipe du Service de Psychiatrie Infanto-Juvenile SPIJ propose que les médicaments permettraient de le rendre plus réceptif. Le couple d'accueil était opposé à un traitement médical pour Terii. Mais, lors de nos deux dernières rencontres, les 11/02 et 17/02/02, le couple a fini par « entendre » que la proposition d'un traitement médical les aiderait et éviterait à l'enfant de se mettre en danger.

Conclusion :

Lors d'une synthèse qui a eu lieu le 12/02/03 et réunissant tous les intervenants sociaux, la proposition de revoir le placement des enfants a été émise et il a été envisagé le retrait des enfants et en particulier de Terii.

Il est vrai que Marc et Pamela renvoient que Terii manifeste par moment « des crises » qui les obligent à être plus ferme avec lui. Ils entendent enfin qu'ils sont en difficulté face à la prise en charge éducative de Terii. Ils acceptent le soutien que nous pouvons leur proposer.

Orientations proposées :

Les enfants :

Suivi psychologique avec traitement médical par un pédopsychiatre pour Terii.

Les parents d'accueil :

Soutien psychologique
Suivi social

-oOo-

Annexe 3 :

« EXTRAIT DU BILAN PSYCHOLOGIQUE »
effectué par le psychologue du Service des Affaires Sociales
portant sur Terii ANDERSON

« Terii est né le 03 juin 1999. Agé à ce jour de 3 ans et demi, c'est l'aîné d'une fratrie de 3 enfants. Il a été élevé par ses parents. En avril 2002, après d'énormes violences physiques de son concubin envers elle, sa mère quitte le foyer et se réfugie au Foyer Pu o te Hau avec ses enfants, qui sont ensuite placés chez des tertiaires.

L'évaluation fait apparaître :

Au domicile de la famille d'accueil :

- Une non écoute des demandes et des interdits, une agressivité envers sa sœur Taina et ses camarades, des jeux dangereux (feu, allumettes, doigts dans les prises électriques), une absence de langage avec expression verbale par des cris.

A la circonscription :

- Une instabilité massive et non canalisable.
- Une absence de regard ou d'arrêt de ce qu'il fait quand on lui parle.
- Un refus de l'interdit accompagné de gestes agressifs et d'une répétition de ce que je viens de lui interdire : lève la main, menace de taper, recommence immédiatement après.
- Un retard de langage : absence d'association de deux mots, expression verbale par mots déformés et totalement incompréhensibles, cris, non acquisition du 'Je'.
- Une propreté non acquise : énurésie diurne et nocturne, urine sur sa sœur Taina, encoprésie et jeux avec les selles.... »

L'emploi de Marc à Technival ne semblait pas avoir posé de problème financier particulier pour le couple même avec l'arrivée des trois enfants ANDERSON. Mais la perte de cet emploi a perturbé tout le budget familial, retard de loyer, téléphone coupé... les 54.000 F de frais de gardiennage les aident beaucoup pour la prise en charge des enfants (alimentaire, soins médicaux, séances kiné...).

Marc et Paméla sont très attachés aux trois enfants ANDERSON et Paméla insiste sur le fait qu'elle n'est pas seulement leur « maman d'accueil » mais qu'elle est surtout leur tante paternelle.

Ils reconnaissent que l'arrivée des trois enfants dans leur foyer, a quelque part bousculé leur organisation et leur fonctionnement. Un temps d'adaptation a été nécessaire. Ils se sont organisés pour tenir compte de la scolarité de Terii et Taina et de leurs rendez-vous chez le médecin, la psychologue...

Durant les entretiens, Paméla tient un discours désordonné et répétitif, c'est une personne qui parle à voix haute. Elle a besoin d'être cadrée pendant chaque entretien.

Toutefois, malgré cette personnalité assez particulière, Paméla s'investit beaucoup dans la prise en charge éducative des enfants. Elle se mobilise toujours dans l'intérêt des enfants.

Marc, quant à lui, se présente comme quelqu'un de calme, posé et réfléchi. Cette stabilité apporte un équilibre dans le couple. Lui aussi s'investit beaucoup pour les trois enfants.

Le couple reconnaît que des enfants, c'est Terii qui présente des difficultés, troubles du comportement... Il parle de l'instabilité de l'enfant « à la maison, on ne peut pas le laisser tout seul », lorsque Terii « a ses crises », le couple parvient difficilement à le calmer. Selon Paméla, Terii, dans ses moments de crises ne les écoute pas et si elle le reprend, il se met à crier. Ce comportement pousse Paméla à crier plus fort et à le fesser.

Mais Paméla est consciente que le voisinage doit penser qu'elle est maltraitante du fait qu'elle parle fort, qu'elle crie *sur les enfants*.

Le couple est conscient qu'il y a du « travail à faire » dans l'éducation des enfants afin qu'ils parviennent à trouver un certain équilibre. Mais le couple insiste sur le fait que Terii a fait beaucoup d'efforts depuis son arrivée.

Paméla dit que si Terii pose problème, c'est parce qu'il a été traumatisé par tout ce qu'il a vécu chez ses parents.

En ce qui concerne les deux filles Taina et Maima, Paméla dit qu'elles sont attachées à Marc et sont moins perturbées que leur frère.

Annexe 3 :

« EXTRAIT DU BILAN PSYCHOLOGIQUE »
effectué par le psychologue du Service des Affaires Sociales
portant du Terii ANDERSON

« Terii est né le 03 juin 1999. Agé à ce jour de 3 ans et demi, c'est l'aîné d'une fratrie de 3 enfants. Il a été élevé par ses parents. En avril 2002, après d'énormes violences physiques de son concubin envers elle, sa mère quitte le foyer et se réfugie au Foyer Pu o te Hau avec ses enfants, qui sont ensuite placés chez des fetii.

L'évaluation fait apparaître :

Au domicile de la famille d'accueil :

- Une non écoute des demandes et des interdits, une agressivité envers sa sœur Taina et ses camarades, des jeux dangereux (feu, allumettes, doigts dans les prises électriques), une absence de langage avec expression verbale par des cris.

A la circonscription :

- Une instabilité massive et non canalisable.
- Une absence de regard ou d'arrêt de ce qu'il fait quand on lui parle.
- Un refus de l'interdit accompagné de gestes agressifs et d'une répétition de ce que je viens de lui interdire : lève la main, menace de taper, recommence immédiatement après.
- Un retard de langage : absence d'association de deux mots, expression verbale par mots déformés et totalement incompréhensibles, cris, non acquisition du 'Je'.
- Une propreté non acquise : énurésie diurne et nocturne, urine sur sa sœur Taina, encoprésie et jeux avec les selles.... »